

CONTRAT DE SOUSCRIPTION AU PLAN EPARGNE CHEQUES VACANCES 2019

entre

le **Comité d'Etablissement PSA Groupe** - Site de Mulhouse
Situé 6 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390)
et ci-dessous le « **souscripteur** »



Demande et avis de réception à REMPLIR PAR LE SALARIE

INSCRIPTION (jusqu'au 30 avril 2018)

Présenter obligatoirement fiche de salaire, **joindre IBAN/BIC** et présenter **Impôts 2017** si +avantageux

Nom Prénom

Adresse complète.....

Adresse e-mail.....@.....

Tél. domicile ou portable..... Tél usine.....

1er prélèvement : 1er septembre 2018

Code Personnel Coefficient Impôts 2017 (sur revenu 2016)

Code personnel du conjoint ou concubin salarié du site de Mulhouse

Retrait Chèques Vacances à Sausheim à la Permanence sur le Site

J'ai pris connaissance du règlement CV2019 et j'en accepte les conditions

Signature

Cadre réservé au SASC

Cat.A 12€ Cat.B 14€ Cat.C 15€

Cachet CE

A remplir par le salarié - Ne pas détacher

AVIS DE RECEPTION de votre demande de chèques vacances 2019

Nom Prénom

Code Personnel.....

J'ai pris connaissance du règlement CV2019 et j'en accepte les conditions / Signature ⇒

Retrait Chèques Vacances à Sausheim à la Permanence

Cachet CE

Remise des Chèques Vacances à partir de Lundi 17 juin 2019

PRINCIPES D'ATTRIBUTION

L'acquisition de chèques vacances est proposée à l'ensemble des salariés PSA Groupe - Site de MULHOUSE dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés en CDI ou en CDD depuis 6 mois et à l'effectif au moment du démarrage de l'activité (1^{er} prélèvement) à condition que la personne soit encore à l'effectif lors de la remise du chéquier.
- La catégorie de paiement est calculée suivant le critère le plus favorable pour le salarié (coefficient Peugeot ou impôt sur le revenu).
- Le taux d'abondement sera fonction du nombre de contrats souscrits et du montant prévisionnel budgété. Selon nos prévisions l'abondement sera de :

Tranches	A		B		C	
	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII	I.C. PIII et +
Impôt 2017 sur le revenu 2016	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 686 €	de 687€ à 1372€	de 1373€ à 2058€	de 2059 € à 2744 €	Plus de 2744 €
CATEGORIE C.E.	I	II	III	IV	V	VI
Epargne mensuelle	12 €	12 €	14 €	14 €	15 €	15 €
Epargne sur 10 mois	120 €	120 €	140 €	140 €	150 €	150 €
Abondement CE +	80 €	80 €	60 €	60 €	50 €	50 €

Le CE se réserve le droit de réduire l'abondement en fonction du budget consacré à cette activité.

- Durée de l'épargne **10 mois** – 1^{er} prélèvement : **1^{er} septembre 2018**
- Dépôt et gestion du compte dédié au Comité d'Etablissement PSA Groupe - Site de Mulhouse.

DANS CE CAS D'ATTRIBUTION, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1) Le Comité d'Etablissement s'engage à acquérir des chèques vacances pour le compte du souscripteur auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

2) Autorisation de prélèvement :

Le souscripteur s'engage à joindre un IBAN/BIC pour le prélèvement automatique sur une période de 10 mois (de septembre 2018 à juin 2019) d'une épargne de :

12 euros par mois pour un salarié de **catégorie A**, **14 euros** pour **catégorie B** et **15 euros** pour **catégorie C**

Le CE PSA Groupe - Site de Mulhouse prélèvera sur le compte du souscripteur dès le mois de septembre 2018 et durant la période d'épargne précitée la somme correspondant à sa participation mensuelle.

Les prélèvements seront réalisés en début de mois pour les 10 mensualités.

**REMISE CHEQUES VACANCES 2019
LUNDI 17 JUIN 2019**

3) Les chèques vacances seront remis aux salariés par le CE dans les conditions suivantes :

- Le montant total des chèques vacances sera délivré sous forme de chèques nominatifs d'une valeur de **10 €** valables de la date d'émission à la fin de la deuxième année civile qui suit, utilisables par le titulaire, son conjoint ou les personnes à charge.
- A l'issue du versement de la totalité des mensualités, **les chèques seront remis aux salariés à partir du lundi 17 juin 2019.**

4) Rupture de contrat :

- Le présent contrat cessera de produire ses effets de plein droit en cas d'interruption pour cause de défaut de paiement du souscripteur, de mutation ou de départ et, en tout état de cause, de rupture du contrat de travail de l'intéressé avant la date d'échéance, quel que soit le motif (sauf départ en retraite).

A titre exceptionnel, le souscripteur pourra dénoncer le présent contrat si celui-ci évoque un motif légitime tel que la suspension du contrat de travail entraînant une cessation temporaire de rémunération, une brusque réduction des ressources du ménage ou toute circonstance d'ordre personnel ou familial d'une particulière gravité.

Attention : Deux rejets bancaires régularisés ou non régularisés = suspension du contrat chèque vacances et remboursement des prélèvements effectués.

5) Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des informations suivantes :

- Les chèques vacances sont utilisables uniquement auprès des prestataires agréés par l'ANCV. Le prestataire n'est pas tenu de rendre la monnaie sur des paiements par chèques vacances.
- Le Comité d'Etablissement PSA Groupe - Site de Mulhouse n'accepte pas le paiement par chèque vacances.

Le souscripteur en signant le contrat présent s'engage à respecter le règlement ci-dessus.

Fait à MULHOUSE, le

Le Comité d'Etablissement

Le souscripteur : **Signature précédée de la mention**
« Lu et approuvé »



Mention 'Lu et approuvé' + Signature

Formulaire ci-dessous à REMPLIR et à SIGNER

Code Personnel :

Mandat de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

CE PSA PEUGEOT CITROEN site de MULHOUSE

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

CE PSA PEUGEOT CITROEN site de MULHOUSE

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat : **CEPSAMU CV**

Identifiant créancier SEPA : **FR77ZZZ006772**

Débiteur :

Votre Nom

Votre Adresse

Code postal

Ville

Pays

Créancier :

Nom

Adresse

Code postal

Pays

CE PSA PEUGEOT CITROEN

6, avenue Konrad ADENAUER

Zone Espale Bâtiment C

68390 Ville **SAUSHEIM**

FRANCE

IBAN

BIC

Paiement :



Récurrent/Répétitif



Ponctuel

A :

SAUSHEIM

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.